

RAPPORT BUDGETAIRE 2023

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

La Commune d'Aubervilliers, qui exploite le Centre municipal de santé (CMS) en application de l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

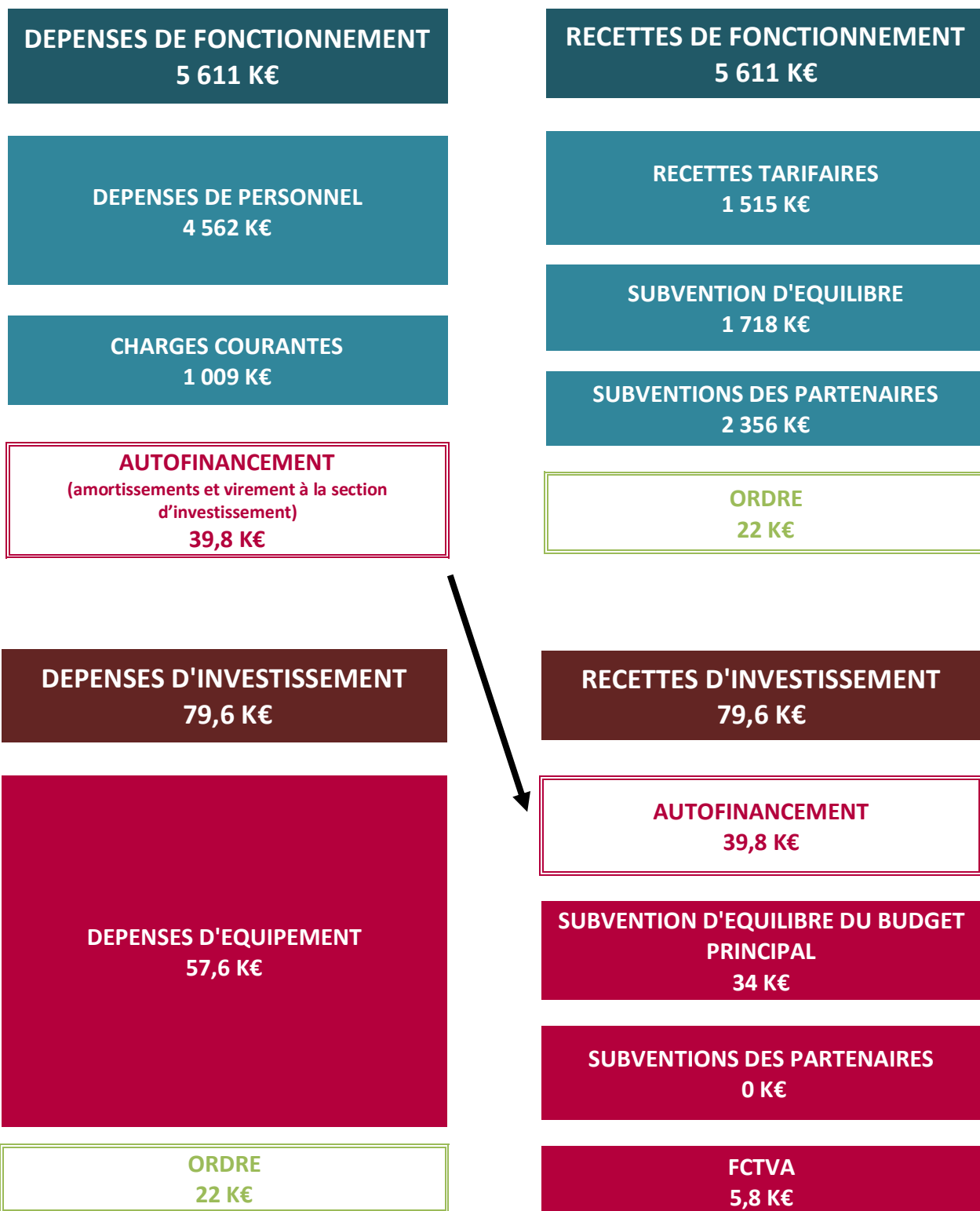
Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par le budget principal de la Commune au CMS.

Pour mémoire, ce budget annexe est équilibré, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, par une subvention d'équilibre du budget principal.

Au BP 2023, concernant la section de fonctionnement, les recettes (hors subvention d'équilibre) atteignent 3,9 M€ et les dépenses 5,6 M€. Afin d'équilibrer ce budget, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 1,7 M€.

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles atteignent 57,6 k€ pour des recettes réelles d'investissement à 5,8 k€, le reste des dépenses étant couvert par la dotation aux amortissements (39,7k€) ainsi qu'une subvention d'équilibre de la Ville (34k€). Cette dernière permet également d'équilibrer l'amortissement en dépense de subvention d'investissement perçue (22k€).

**EQUILIBRE DU BP 2023 DU BUDGET ANNEXE
DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Centre de santé municipal et l'annexe de la Fabrique de santé permettent un accueil et un suivi efficaces des patients albertivillariens-nes. Ce service public joue un rôle important par sa proximité avec les patients, d'autant plus important que le département est sous doté en équipements médicaux structurants, notamment en hôpitaux, mais aussi en généralistes et en spécialistes.

Dans ce contexte, le BP 2023 réaffirme l'engagement et le soutien de la Ville en faveur de ces deux équipements. Ce budget montre une gestion affinée et travaillée du fonctionnement du CMS.

Les charges de gestion courante du CMS sont en hausse de 4,2% par rapport au budget total 2022 (BT22) et la subvention d'équilibre est en baisse à hauteur de 1,7M€, soit près de 100k€ en moins qu'au BP 2022. Ces inscriptions qui peuvent paraître paradoxales sont possibles grâce au travail des équipes du CMS pour leurs recherches de subventionnements extérieurs et leur collaboration avec les services de la Ville pour en améliorer leur gestion.

1- Une augmentation des dépenses de gestion courante (+4,2%)

CHAPITRE - LIBELLE	BT 2022	BP 2023	Evolution BP23/BT22
011- CHARGES DE GESTION COURANTE	944 299 €	1 009 361 €	6,9%
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 400 000 €	4 562 000 €	3,7%
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 €		-100%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 345 299 €	5 571 361 €	4,2%

Les charges de gestion courante (011) se décomposent en 2 postes principaux :

- **Les charges générales directes pour 431,3 K€.** Ce poste de dépense est en légère hausse par rapport au BP 2022, du fait notamment :
 - De la prise en compte d'une hausse prudentielle des tarifs et des abonnements par rapport à 2022 ;
 - de la prise en location d'un échographe pour le centre, assurant ainsi la continuité de performance du matériel.
- **Les charges générales indirectes pour 578 K€** qui correspondent à la refacturation des moyens matériels mis à disposition du CMS par la Ville (locaux, fluides, informatique...) sont également en légère hausse par rapport au BP 2022. Ce qui s'explique aisément par la hausse d'inflation.

Les charges de personnel sont en hausse de +3,7% par rapport au BT 2022 à **4 562 000€**, permettant de prendre en compte les récentes évolutions réglementaires intervenues courant 2022 qui ont impacté les salaires des agents ainsi que l'intégration des charges de personnels de La Fabrique de Santé (pour 256 K€).

2- Les recettes (hors subvention d'équilibre) sont en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) augmentent (+4%) par rapport au BT 2022. En fonction de l'activité constatée dans la première partie de l'année, ces prévisions seront ajustées au budget supplémentaire.

CHAPITRE - LIBELLE	BT 2022	BP 2023	Evolution BP21/BP22
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 966 000 €	1 515 060 €	-22,9%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS	1 256 502 €	2 356 301 €	87,5%
75 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR BUDGET PRINCIPAL	2 152 678 €	1 717 796 €	-20,2%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 375 180 €	5 589 157 €	4,0%

Les recettes de fonctionnement du CMS se décomposent en 2 postes :

- **Les recettes liées aux consultations médicales et activités annexes sont en baisse (-22,9%) par rapport au BT 2022, à hauteur de 1,52 M€.** Cela s'explique principalement par le glissement des recettes d'activités vers des Subventions de la CPAM dans le cadre de la mise en œuvre du projet PEPS (paiement en équipe de professionnels de santé).
- **Les recettes liées aux subventions des partenaires du CMS sont en revanche en forte hausse et permettent de compenser largement la baisse des recettes tarifaires (+87,5%).** Cela s'explique par l'expérimentation « SEC participative », ainsi que le recours au dispositif PEPS) qui repose sur la mise en place d'un paiement forfaitaire collectif et non plus à l'acte, apportant tous deux davantage de recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 57,6 K€.

Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 17 K€ pour du matériel de modernisation du secteur de la radiologie dentaire ;
- 25,6 K€ pour du matériel médical en grande partie à destination du pôle santé des femmes ;
- 15 K€ pour du matériel et du mobilier administratif

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5,8 K€ au titre du fonds de compensation de la TVA, lequel correspond au remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022.

EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget 2023 du CMS est équilibré par **une subvention du budget principal de la Ville de 1,7 M€ en section de fonctionnement.** Cette subvention couvre intégralement le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe. **Cette subvention d'équilibre est inférieure de 100 K€ à celle prévue au BP 2022.**

Compte tenu des prévisions d'acquisition de matériel, **il est nécessaire de prévoir une subvention d'investissement de 34K€.** L'effort d'investissement est financé par les recettes réelles d'investissement (5,8 K€) et la dotation aux amortissements (39,8 K€).